

Entrepris, rédigé, terminé à travers les pires épreuves, **JÉSUS ET ISRAËL** est un livre de passion, dans le sens le plus fort et le plus douloureux du terme. Il est aussi et avant tout un acte de foi, de foi en la puissance de l'Amour qui doit prévaloir sur toutes les forces meurtrières du Mépris et de la Haine. Sur le plan des réalités, il vise à un redressement de l'enseignement chrétien concernant Israël. L'auteur convie ses lecteurs au plus sévère examen de conscience. Quel chrétien digne de ce nom pourrait s'y refuser ?



Il y a 75 ans, en 1948, **JULES ISAAC** publiait **JÉSUS ET ISRAËL**, l'un de ses livres majeurs, celui qui a fait prendre conscience aux chrétiens des conséquences mortifères de l'antijudaïsme transmis de générations en générations depuis des siècles. Après Auschwitz, l'enseignement du mépris n'était plus supportable. Ce fut pour Jules Isaac, un combat majeur. Il le porta avec la fondation en 1948 aussi, de l'**AMITIÉ JUDÉO-CHRÉTIENNE DE FRANCE**, et jusqu'à Rome, auprès des papes, Pie XII en 1950, et Jean XXIII en 1960, ouvrant ainsi un chemin vers la Déclaration conciliaire *Nostra Aetate* et une nouvelle rencontre entre juifs et chrétiens.



unesco
Guila Clara Kessous
Artiste pour la paix

GUILA CLARA KESSOUS est *Artiste de l'UNESCO pour la Paix*. Comédienne et metteuse en scène, elle obtient son doctorat sous la direction du *Prix Nobel de la Paix* Elie Wiesel. Nommée « **Voix d'Or** » pour ses interprétations dans le cadre du *Prix National du Livre Audio*, elle crée « L'Un par l'Autre : les Versets qui font du Bien » mettant en scène des versets sur le vivre ensemble issus du Nouveau Testament, du Coran et de la Torah à l'Université de Harvard et au Festival d'Avignon avec la participation de Latifah Ibn Ziaten et Michael Lonsdale. Le livre audio célébrant l'hommage à **JULES ISAAC** est l'aboutissement de plus de 7 ans de travaux de recherche sur les relations judéo-chrétiennes.

Narration : Guila Clara Kessous | Musique : Alexandre Stanké
© 1959, Fasquelle Éditeurs | Durée : 13 heures 15 minutes
© 2022, Alexandre Stanké Inc. | www.alexandrestanke.com



Alexandre Stanké



ISBN: 9782895178279

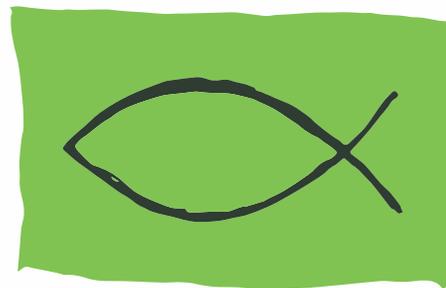


9 782895 178279



JÉSUS ET ISRAËL | JULES ISAAC

AS-827



JULES
ISAAC

JÉSUS ET ISRAËL



Lu par
**GUILA CLARA
KESSOUS**



Alexandre Stanké
Livres audio

TABLE DES PROPOSITIONS

DISQUE 1

1. PRÉSENTATION — IN MEMORIAM
2. AVERTISSEMENT 1946

INTRODUCTION — REGARD PRELIMINAIRE SUR L'ANCIEN TESTAMENT

3. Proposition I — La religion chrétienne est fille de la religion juive. Le Nouveau Testament chrétien s'est édifié sur la base de l'Ancien Testament juif. À ce seul titre, le judaïsme doit inspirer le respect.

PREMIÈRE PARTIE — JÉSUS, LE CHRIST, JUIF « SELON LA CHAIR »

4. Proposition II — Jésus, le Jésus des Évangiles, Fils unique et Incarnation de Dieu pour les chrétiens, fut dans sa vie humaine un Juif, un simple artisan juif. C'est là un fait que nul chrétien n'a le droit d'ignorer.
5. Proposition III — Tels que nous pouvons les connaître par les Évangiles, juive était la famille de Jésus, juive était Marie sa mère, juifs leur entourage, leur parenté. Se dire antisémite et chrétien, c'est vouloir joindre l'outrage à la vénération.
6. Proposition IV — Chaque jour de l'An, l'Église commémore la circoncision de l'Enfant Jésus. Ce n'est pas sans hésitation ni sans débat que le christianisme naissant s'est affranchi de ce rite, consacré par l'Ancien Testament.
7. Proposition V — L'appellation Jésus-Christ est essentiellement sémitique, bien que de forme grecque : Jésus est un nom juif grécisé ; Christ est l'équivalent grec du terme juif Messie.
8. Proposition VI — Le Nouveau Testament est écrit en grec. L'Église catholique le cite en latin, un latin de traduction. Mais Jésus, comme tous les Juifs de Palestine auxquels il s'adressait, parlait une langue sémitique, proche parente de l'hébreu, l'araméen.

DEUXIÈME PARTIE — L'ÉVANGILE DANS LA SYNAGOGUE

9. Proposition VII — On se plaint à dire qu'à la venue du Christ la religion juive, dégénérée, n'était plus qu'un légalisme sans âme. L'histoire ne ratifie pas cette condamnation. En dépit du légalisme juif et de ses excès, tout à cette époque atteste l'intensité et la profondeur de la vie religieuse en Israël.
10. Proposition VIII — L'enseignement de Jésus s'est fait sans le cadre traditionnel du judaïsme. Selon une très libérale coutume juive, « le fils du charpentier » a pu parler et enseigner dans les synagogues ; à Jérusalem, dans le Temple même.
11. Proposition IX — Né « sous la Loi », Jésus a vécu sous la Loi (juive). En a-t-il voulu, prononcé, ou annoncé l'abrogation ? Beaucoup d'auteurs l'affirment, mais leurs affirmations débordent, déforment ou démentent les textes évangéliques les plus essentiels.
12. Proposition X — Rien de plus vain que d'opposer l'Évangile au judaïsme, cet Évangile prêché par Jésus dans la synagogue et dans le Temple. La vérité est que, par toutes leurs racines, l'Évangile et la tradition évangélique se rattachent étroitement à la tradition juive.

TROISIÈME PARTIE — JÉSUS ET SON PEUPLE

13. Proposition XI — Les auteurs chrétiens oublient volontiers qu'au temps de Jésus, la « Dispersion » juive était un fait accompli depuis plusieurs siècles. La majeure partie du peuple juif ne vivait plus en Palestine.

Alexandre Stanké Inc.

5400, rue Louis-Badaillac, Carignan (Québec) J3L 0L4 CANADA

Tél. : 514 776-7377 • Site web : www.alexandrestanke.com



14. Proposition XII — On n'a pas le droit d'affirmer que le peuple juif « dans sa masse » a repoussé Jésus. Il est infiniment probable que le peuple juif « dans sa masse » ne l'a même pas connu.
15. Proposition XIII — Mais, partout où Jésus a passé, partout – sauf de rares exceptions –, le peuple juif lui a fait un accueil enthousiaste, au témoignage des Évangiles. S'est-il, à un moment donné, retourné contre lui ? On l'affirme plutôt qu'on ne le prouve.
16. Proposition XIV — En tout cas, on n'a pas le droit d'affirmer que le peuple juif a rejeté le Christ ou Messie, qu'il a rejeté le Fils de Dieu, avant d'avoir prouvé que Jésus s'est révélé comme tel au peuple juif pris « dans sa masse », et qu'il a été repoussé par lui comme tel. Or les Évangiles nous donne quelques sérieuses raisons d'en douter.
17. Proposition XV — On prétend que le Christ aurait prononcé l'arrêt de condamnation et de déchéance du peuple juif. Et pourquoi donc, démentant son évangile de pardon et d'amour, eût-il condamné son peuple, le seul auquel il ait voulu s'adresser, son peuple, où il trouvait, avec des ennemis acharnés, des disciples fervents, des foules adorantes ? Il y a toutes les raisons de croire que le vrai condamné est le vrai coupable, un certain pharisaïsme qui est de tous les temps et de tous les peuples, de toutes les religions et de toutes les Églises.

DISQUE 2

QUATRIÈME PARTIE — LE CRIME DE DÉCIDE

1. Proposition XVI — Dans toute la chrétienté, depuis dix-huit cents ans, on enseigne couramment que le peuple juif, pleinement responsable de la Crucifixion, a commis le crime inexpiable de déicide. Il n'est pas d'accusation plus meurtrière, et, effectivement, il n'en est pas qui ait fait couler plus de sang innocent.
2. Proposition XVII — Or Jésus dans les Évangiles a pris soin de désigner par avance les auteurs responsables de la Passion : pontifes, notables et docteurs, espèce commune dont aucune nation n'a le monopole, la nation juive pas plus que les autres.
3. Proposition XVIII — Jeanne d'Arc aussi a été condamnée par un tribunal de grands-prêtres et de scribes – qui n'étaient pas Juifs –, mais après un long procès dont nous possédons le texte authentique et complet. Il n'en est pas de même du procès de Jésus, expédié en quelques heures et connu seulement par oui-dire : aucun texte officiel, aucun témoignage contemporain (de l'événement) n'est parvenu jusqu'à nous.
4. Proposition XIX — Pour établir la responsabilité du peuple juif dans le procès romain – l'arrêt de mort romain – le supplice romain, il faut attribuer à certains textes évangéliques une valeur historique qui est ici particulièrement contestable ; il faut passer sur leurs divergences, leurs invraisemblances, il faut en donner une interprétation qui, pour être traditionnelle, n'en est pas moins tendancieuse et arbitraire.
5. Proposition XX — Mettant le comble à son injustice, trop heureuse d'obéir à un parti pris séculaire, compliqué d'ignorance ou d'incompréhension (de l'Évangile), la dévotion dite chrétienne n'a jamais cessé d'exploiter contre le peuple juif tout entier le thème douloureux de la Crucifixion.
6. Proposition XXI (ultime) — Quels que soient les péchés d'Israël, il est innocent, pleinement innocent des crimes dont l'accuse la tradition chrétienne : il n'a pas rejeté Jésus, il ne l'a pas crucifié. Et Jésus non plus n'a pas rejeté Israël, ne l'a pas maudit : de même que « les dons de Dieu sont sans repentance » (*Romains*, XI, 29), de même l'évangélique Loi d'amour est sans exception. Puissent les chrétiens le reconnaître enfin, reconnaître et réparer leurs criantes iniquités. À l'heure présente, où une malédiction semble peser sur l'humanité tout entière, c'est le devoir pressant que leur dicte la méditation d'Auschwitz.
7. ANNEXE OU CONCLUSION PRATIQUE